



Réseau Belge de Lutte contre la Pauvreté (BAPN)
Rue du Progrès 333/6
1030 Bruxelles
info@bapn.be
02/265.01.53.

5 mai 2011

**Concerne: Réaction de BAPN sur le Plan National de Réforme (PNR),
15 avril 2011**

Fin avril, le Plan National de Réforme (PNR) de la Belgique a été introduit pour approbation auprès la Commission Européenne. La Commission Européenne étudiera ce plan minutieusement et communiquera – vers juin 2011 - aux états-membres des recommandations et des suggestions d’amélioration. On examinera si le PNR Belge s’insère dans le cadre plus large de l’UE, s’il agit de concert avec la stratégie Europe 2020, mise en oeuvre depuis 2011. La note ci-dessous est une réaction de BAPN sur le PNR, introduit auprès de la Commission Européenne au mois d’avril 2011.

Le PNR déclare que le gouvernement fédéral, ensemble avec les communautés et les régions, diminuera la pauvreté d’ici 2020 avec 380.000 personnes (ou 17%) Cet objectif est en accord avec l’objectif de la stratégie Europe 2020. En effet, cette stratégie promet de diminuer la pauvreté d’ici 2020 avec 20 millions de personnes (aussi 17%) en Europe. Au niveau Belge, on applique alors la même proportion au nombre total de personnes en situation de pauvreté.

Bien que – d’après nous – cet objectif puisse être plus ambitieux, surtout pour la Belgique étant au sein de l’Europe le pays ayant une bonne réputation en ce qui concerne l’échelle social, il faudra néanmoins prendre des mesures et des moyens, afin d’atteindre vers 2020 cet objectif de sortir de la pauvreté **au moins** 380.000 personnes. En outre, ce chiffre nous étonne, parce que le plan “Vlaanderen in Actie” de l’état fédéré La Flandre, a inséré le suivant : “en 2020, chaque famille, indépendamment la composition, dispose d’un revenu qui atteint au moins le seuil Européen de pauvreté” . Selon le seuil Européen de pauvreté, au moins 625.000 personnes en Flandre vivent en situation de pauvreté !

La question évoquée : Pourquoi cette ambition d’une réduction de 625.000 personnes, n’est-elle pas miroitée dans l’objectif national (qui n’arrive qu’à seulement 380.000 personnes)?

Même sur base de cet objectif peu ambitieux (de 380.000), BAPN se demande fortement si le PNR actuel est une initiative suffisante pour réaliser cette ambition. Nous exprimons quelques soucis:

- **La lutte contre la pauvreté est au même temps une lutte contre l’inégalité.** Parmi les indicateurs-clés pour mesurer le progrès au niveau de la pauvreté, nous avons au moins besoin d’un critère rendant visible l’évolution de l’inégalité. Ce critère existe: le coefficient Gini, mais il n’est utilisé nulle part.

En Belgique, ce débat est très actuel. Le contraste dramatique entre l’austérité, éprouvé le plus par les personnes en situation de pauvreté et les

bonus remis aux chefs aujourd'hui, est hallucinant. Le gouvernement doit oser confirmer l'existence de l'écart entre riche et pauvre et doit oser l'attaquer.

Les trois objectifs-clés relatifs à la lutte contre la pauvreté de l'actuel PNR ne sont pas sans importance, mais ne concernent pas le cœur de l'inégalité. Afin de réduire l'écart et de lutter contre l'inégalité, le gouvernement devrait agir contre le paradis fiscal. En effet, la Belgique est un paradis fiscal qui maintient dans l'état l'écart entre riche et pauvre. Il y a une manque de volonté pour installer davantage des meilleurs mécanismes de redistribution.

- **Le PNR manque une claire référence à un plan de lutte contre la pauvreté plus étendu et plus prometteur.** Il faudrait mentionner explicitement des outils complémentaires ayant une stratégie claire, des objectifs et des actions comme les PAN, le plan fédéral de lutte contre la pauvreté,... Le PNR offre insuffisamment de garantie et de stratégie pour attaquer la problématique.
- **On a besoin d'un PNR plus équilibré.** Ce plan de réforme parle en premier lieu d'un développement économique. Or, il faut accentuer d'une façon équilibrée les différents volets, c'est-à-dire le volet économique, social (p.ex. les standards sociaux, le bien-être de la population, le panier de la ménagère, la qualité de l'emploi, les droits fondamentaux,...) et le volet quant à la durabilité. A l'heure actuelle, les volets social et durable sont considérés d'un point de vue 'bottlenecks' pour des emplois et la croissance.
- **Le PNR offre insuffisamment d'accroches aux personnes en situation de pauvreté pour réduire le pas vers un emploi.** Que fera-t-on pour atteindre les personnes n'ayant depuis longtemps aucune chance au marché du travail, mais qui sont encore capable à travailler ? Les sept grandes lignes prioritaires, avancées pour atteindre le taux d'emploi des différents groupes cibles, n'offrent pas assez de garanties pour les personnes en situation de pauvreté et ne concordent pas suffisamment avec leurs besoins. D'autres leviers sont nécessaires. Quant à ceci, nous référons à la recommandation de l'inclusion active et les trois piliers:
 - **revenu adéquat**
Les revenus et les allocations doivent être augmentés jusqu'au moins le seuil Européen de pauvreté de 60% du revenu médian national.
 - **accès aux services**
Pour que les personnes puissent tenir tête à une situation d'emploi, il est indispensable d'enlever le stress pour une vie digne. Il faut assurer le droit aux soins de santé abordables et de qualité, le droit au logement, le droit à l'accueil des enfants, etc. L'accès aux services est mis en danger au moment où la concurrence, le droit de la concurrence, la croissance,... sont accentués à plusieurs reprises dans le PNR.
 - **marché de l'emploi inclusif**
Un marché de l'emploi qualitatif, un emploi à son propre rythme, la liberté et l'espace, accordées par l'employeur, pour attaquer

les problèmes personnels, la flexibilité en combinaison avec la stabilité de l'emploi,...

Les trois piliers susmentionnés soutiennent l'un l'autre. En visant simultanément ces trois piliers, la perspective de participation au marché de l'emploi des personnes en situation de pauvreté, augmente. Il est regrettable de constater que – même dans la version définitive du PNR – aucune référence n'est faite à cette recommandation. Le suivant gouvernement devra l'insérer d'une façon complémentaire dans son programme.

- L'emploi comme levier pour sortir de la pauvreté et promouvoir l'inclusion sociale, est abordé en utilisant des chiffres : 34.8% des chômeurs ont un risque de pauvreté, tandis que 'seulement' 4,8% des personnes actives vivent ce risque. Laissons raisonner d'une manière correcte: ces chiffres signifient que 4,8% des travailleurs vivent également dans une situation de pauvreté, alors ils indiquent que le système fait défaut d'une façon fondamentale! Vers 2020, il faut en finir avec la situation des 'travailleurs pauvres', ceci doit être de nouveau un contradicti in terminis.
- **On continue à accentuer l'importance d'arriver au taux d'emploi (quantitatif), ce qui entraîne une peur croissante pour une évolution vers une politique d'activation sévère (punitif).**
- **Pour réaliser l'objectif relatif à la lutte contre la pauvreté, il faut impliquer les personnes en situation de pauvreté à la préparation, le suivi et l'évaluation des mesures repoussant la pauvreté.** Les personnes en situation de pauvreté ont leur expertise, nécessaire pour faire du progrès au niveau de la lutte contre la pauvreté (au niveau Européen et national). La participation doit prendre forme d'une façon plus transparente et les personnes en situation de pauvreté doivent éprouver leur participation comme significative et précieuse. Leur participation doit réellement avoir un impact aux décisions finales. Lors de la préparation de sa réaction sur le PNR, BAPN a rassemblé des personnes en situation de pauvreté et a formulé des réactions. Ces réactions ont été apportées au Groupe de Travail Actions du Plan d'Action National Inclusion Sociale, elles ont été également transmises en direct au Premier Ministre, responsable pour l'élaboration du PNR. Mais, presque aucun commentaire est finalement intégré au PNR, ce que nous regrettons profondément. Autres partenaires, eux-aussi, nous ont appris que leurs commentaires ne sont pas non plus intégrés. Donc, la participation à la préparation du PNR a été plus ou moins organisé (et souvent encore réclamé par les partenaires privés), mais finalement on n'en tient presque pas compte.
- Les personnes âgées constituent un groupe de risque pour tomber dans la pauvreté. **On a besoin de mesures garantissant que les personnes âgées peuvent vieillir d'une façon digne.** En augmentant l'âge de la retraite, il faut prévoir des emplois adaptés aux personnes âgées. Les prestations de retraite doivent être adéquates.
- On parle de la restauration de la crise, de la ranimation de l'économie, de la ranimation du marché de l'emploi, de la mise sur la bonne voie du

secteur financier,...et on utilise toutes les forces et tous les moyens afin de réaliser ceci. **Mais jusqu'à l'heure actuelle, les personnes en situation de pauvreté subissent les conséquences de la crise. Comment prendra-t-on soin qu'elles aussi peuvent se remettre sur la bonne voie? Quels moyens seront utilisés ?**

Ces remarques sur la version définitive du PNR (avril 2011) doivent être considérées en complément aux propositions déjà rassemblées concernant la version du novembre 2010. C'est pourquoi qu'on les ajoute à nouveau en annexe.

Annex 1 : Réaction de BAPN sur le PNR, version Novembre



Réseau Belge de Lutte contre la Pauvreté
Rue de Progrès 333/6
1030 Bruxelles
info@bapn.be
02/265.01.53

18 mars 2011

Concernant: note de réaction de BAPN sur le Plan National de Réforme (PNR), version Novembre 2010

Vers mi/fin avril, le Programme National de Réforme (PNR) doit être introduit pour approbation auprès de la Commission européenne. Les grandes lignes sont définies et à lire dans la version de novembre 2010. La note ci-dessous est une réaction sur la proposition d'aujourd'hui (donc la version de novembre 2010).

Le gouvernement fédéral actuel, qui est en charge des affaires courantes, signifie un handicap qui a (eu) des conséquences sur l'exécution du PNR. Cependant, BAPN souligne l'importance de ne pas prendre une attitude d'attente, mais de prendre une position claire quant à la lutte contre la pauvreté, avec des priorités claires et des indicateurs, intégrés dans le PNR. Les indicateurs proposés à présent dans le PNR à propos de la lutte contre la pauvreté, sont incomplets et ne soulèvent qu'un coin du voile. Alors, nous aimerions voir davantage d'indicateurs dans le PNR, notamment des indicateurs qui rendent visible l'inégalité dans la société.

Via ce texte, nous voulons également faire un appel pour lier à ce PNR une politique de pauvreté plus élaborée et plus réfléchie, comprenant une stratégie claire, des objectifs et des actions sur différents domaines. Le besoin d'un plan fédéral de pauvreté et des plans d'action nationaux liés à ce plan, s'impose afin de repousser effectivement le nombre de personnes en situation de pauvreté.

Réaction générale: Besoin d'un programme de réforme bien équilibré.

Ce programme de réforme parle en premier lieu du développement économique, il faut au moins accentuer d'une façon équilibrée les différents volets: le volet économique, social (p.ex. les standards sociaux, le bien-être de la population, le panier de produits alimentaires pour le ménage, la qualité de l'emploi, les droits fondamentaux,...) et le volet quant à la durabilité. Le point "protection sociale et inclusion sociale" ressorte pour l'instant sous le titre "bottlenecks" (pour la croissance) (!). Bien évidemment nous encourageons que ce volet sera intégré – ce qui ne semble pas le cas pour tous les états-membres (!) -, mais l'insérer sous « obstacles pour la croissance », éveille des questions sérieuses et suggère déjà que le volet social est d'importance secondaire au volet économique.

Ci-dessous, nous rassemblons par point quelques réactions fondamentales. Nous suivons la même structure que celle de l'actuelle proposition de novembre 2010:

1. Remarques préliminaires
2. Scénario macro-économique
3. Surveillance macro-économique

3.1. Finances publiques

3.2. Stabilité macro-financière

3.3. Equilibre externe & Business environment

3.4. Marché de l'emploi

- L'approche quantitative se trouve centrale, une attention unilatérale pour le taux d'emploi (%). Et la qualité de l'emploi? Un taux d'emploi durable doit aussi tenir compte de la qualité de l'emploi, comme indicateur supplémentaire.
- Dans le prolongement : nous remarquons qu'aucune mesure est décrite pour arriver à une politique inclusive relative au marché du travail dans le cadre de la recommandation au sujet d'Inclusion active de 2008. Que feront-ils pour atteindre les personnes n'ayant aucune chance au marché du travail depuis longtemps et qui sont encore capable de travailler?

Le PNR doit consacrer une partie évidente à l'inclusion active des personnes exclues du marché du travail, ce qui signifie des mesures concernant les trois volets de l'inclusion active:

- * un revenu suffisant pour mener une vie digne;
- * un marché de l'emploi inclusif;
- * l'accès aux services de qualité

Il est décevant que – à aucun moment dans le PNR – on réfère à cette recommandation déjà acquise au niveau européen.

- Il y manque un lien vers l'initiative fondamentale "Youth on the move" de la stratégie Europe 2020: pourtant cette initiative parle clairement de l'inclusion active et de l'importance des trois volets (p. 17). Ceci peut être généralisé (et alors pas uniquement par rapport aux jeunes) et peut être abordé dans cette partie. Ceci nous mène également à la question générale concernant la manière dont on réfère dans le PNR aux différentes initiatives fondamentales et aux liens entre ces initiatives.

3.5. Dimension sociale

Il est positif qu'on soutient l'idée qu'un investissement dans des systèmes sociaux de protection, a aussi un impact positif sur la croissance. Mais il est regrettable que les mesures décrites ici, sont toutes des mesures du passé. Que se passera-t-il en 2011? Uniquement une continuation de ces mesures? Quels instruments seront maniés afin d'assurer un suivi?

Concernant la santé: proposition d'un indicateur intéressant à ajouter: le % de personnes, vivant dans un ménage où on a dû reporter des soins de santé suite aux causes financiers.

La formulation ignore quelque chose. Il ne faut pas seulement éviter que les coûts de soins de santé élevés entraînent les personnes dans des situations de pauvreté. Mais il est également important de réaliser des services de santé qui sont accessibles et abordables pour les personnes vivant déjà dans une situation de pauvreté. Des mesures concrètes peuvent aboutir à une généralisation et une application automatique du système de tiers-payants et du statut OMNIO. Cet objectif peut être intégré par exemple comme :

“Sur base des banques-carrefours, l’adjudication automatique du statut OMNIO est exécutée précipité pour tous les ayants droit vers la fin de 2012. A ceci est lié automatiquement le système de tiers-payants, qui sera élargi le plus vite possible vers tous les usagers des soins de santé.”

4. Goulets d’étranglement

4.1. Finances publiques

4.2. Stabilité macro-financière

4.3. Equilibre externe et Business environment

Le danger du concurrence consiste dans les conséquences sur l’accès à certains services (sociaux).

Ici il en est également question de la relation avec le secteur énergétique. On y aborde seulement les investissements planifiés par les secteurs d’électricité et de gaz. Rien est mentionné au sujet des prix exorbitants causant des factures élevées, impayable pour les personnes ayant un bas revenu ; on ne parle pas non plus concernant les profits énormes entamés par les compagnies. Principalement dans le cadre de croissance économique. Une partie plus importante des profits doit être utilisée pour diminuer les factures des personnes ayant un statut OMNIO.

En outre, des mesures relatives à l’eau doivent être prises afin d’éviter les mêmes problèmes.

4.4. Marché de l’emploi

Remarque générale. Point de vue négatif: on considère comme « obstacle et groupe problème » les personnes ayant un accès difficile au marché de l’emploi. Ceci est provoqué par la préoccupation et la pression, mise par l’UE pour atteindre ‘le taux d’emploi’, sans tenir compte de la qualité du travail. En partant du raisonnement inverse, c’est-à-dire : le marché de l’emploi n’est pas suffisamment accessible pour les groupes faibles (et alors, il faut l’adapter), vous tombez automatiquement sur la qualité ET sur la recommandation de l’inclusion active (voir au-dessus).

4.5. Protection sociale et inclusion sociale

Voir : la remarque générale dans l’introduction.

5. Objectifs belges fixés dans le cadre de la stratégie Europe 2020

Remarque: Les régions et les communautés donnent d'une façon inégale forme aux différentes parties. Une fois, on peut le lire dans le texte, une autre fois on travaille avec des sous-titres, avec numérotage. Une structure uniforme à propos des objectifs pourrait peut-être apporter plus de clarté.

5.1. Emploi

Voir les remarques précédentes, « 3.4. et 4.4. marché de l'emploi ». Nous constatons qu'une orientation unilatérale vers une réalisation du taux d'emploi présupposé, entraîne une forte tendance d'activation par laquelle les personnes en situation de pauvreté sont souvent forcées d'accepter finalement 'n'importe quel emploi'.

En outre, nous constatons une augmentation de "l'âge actif" pour lequel ce taux d'emploi doit être réalisé. Il faut de l'attention supplémentaire pour les employés plus âgés travaillant dans des jobs physiquement lourds : on doit leur offrir également du travail adapté. Ceci est aussi du 'flexicurity', mais à l'avantage de l'homme (en opposition avec les intérêts purement économiques), notamment : offrir du travail plus léger (flexibility) et maintenir la sûreté d'un revenu (security).

5.2. R & D

Un détail : mieux est de noter R & D en toutes lettres : Recherche et Développement.

5.3. Enseignement

5.4. Cohésion sociale

En Belgique, le nombre de personnes en situation de pauvreté, est déterminé sur base d'une combinaison d'indicateurs:

- Le seuil relatif de pauvreté (60% du revenu médian national du pays)
- et/ou jobless household (ménage où personne ne travaille)
- et/ou déprivation matérielle

Au total, nous comptons 2.194.000 personnes en situation de pauvreté en Belgique. L'objectif de sortir de la pauvreté 380.000 personnes d'ici 2020, s'accorde avec +/- 17%.

À propos des limites proposées dans le PNR (notamment 330.000 – 380.000), BAPN accentue l'importance de prendre l'extrême, donc les 380.000 personnes. Nous aimerions voir ce chiffre encore plus élevé, parce qu'en fixant un tel objectif, on admet qu'un certain nombre de personnes tombent en dehors des chiffres.

Un peu plus de détails concernant le calcul:

Le calcul qualitatif de la diminution de la pauvreté:

Apparemment les états-membres calculent leur contribution à 'au moins 20 millions' sur base de la proportion de ces 20 millions par rapport au nombre total de personnes en situation de pauvreté dans l'UE, calculé selon la cumulation des 3 indicateurs susmentionnés. Cette même proportion (%) est alors appliquée au niveau national. La question surgit s'il s'agit d'un principe équitable, parce que de cette manière on attend proportionnellement les plus grands efforts des pays où il y a le plus de pauvreté et les forts états-membres ayant un bas chiffre de pauvreté l'ont plus facile. Ce principe implique alors que les épaules les plus faibles portent les poids les plus lourds. Alors, nous devons déposer plainte contre ce principe et chercher une alternative.

Mais laissons suivre la conversion mathématique de la contribution des états-membres concernant une diminution d'au moins 20 millions de personnes d'ici 2020. Pour la Belgique et les régions nous arrivons à:

- a) La contribution à la diminution d'au moins 20 millions de personnes en situation de pauvreté d'ici 2020 est comparé au nombre de personnes en situation de pauvreté, calculé en combinant les 3 indicateurs de l'UE, notamment 115.339.000 en 2008; 20 millions signifie alors 17,34% (un pourcentage déjà plus petit que quand on considère les 20 millions par rapport au total de 80 millions sur base du risque relatif de pauvreté avec lequel le seuil Européen de pauvreté a été accepté par tous les états-membres les 10 dernières années sous la stratégie de Lisbonne. Ceci aboutirait à une diminution de 25%).
- b) Le PNR belge suit manifestement ce raisonnement. Selon les trois indicateurs, il arrive – par rapport au nombre total de 2.194.000 personnes en situation de pauvreté en 2008 – à une diminution de 330.000 (= 15%) à 380.000 (=17,31%) vers 2020. Pourquoi ce marge? C'est pas clair. Il existe maintenant une claire proposition de partir du chiffre le plus élevé, ce qui est positif.
- c) Prolonger ce principe vers les régions n'est pas évident, parce qu'à ce moment, nous ne disposons pas de données qui expriment la combinaison des 3 indicateurs par régions. Cependant, si nous utilisons la proportion dans l'indicateur relatif de pauvreté (qui a été tout de même accepté en général pendant 10 ans) nous arrivons – sur un total de 2.194.000 personnes en situation de pauvreté – à une répartition selon les régions (arrondi): 899.540 en Flandre, 969.970 en Wallonie et 324.500 à Bruxelles.
- d) Nous savons que la Flandre compte 899.540 personnes en situation de pauvreté (selon les 3 indicateurs combinés). Une diminution de 17,31% signifie alors que la Communauté flamande devrait compter 155.710 personnes en situation de pauvreté en moins en 2020.
- e) Pour la Wallonie, ceci signifierait 167.900 personnes en situation de pauvreté en moins et pour Bruxelles 56.170.
- f) Puisque la Flandre – par le plan VIA – a l'ambition de sortir de la pauvreté les 625.200 personnes vivant dans la pauvreté relativeⁱ, donc un surplus de 469.490, nous arrivons à un total d'au moins **849.500 personnes en moins** en Belgique.

- g) A nouveau la remarque que ce principe mathématique n'est pas un principe équitable; la situation à Bruxelles et en Wallonie est pire qu'en Flandre. Quant à cette réalité, ne devons-nous pas faire la réflexion que les épaules les plus solides portent les poids les plus lourds, au lieu de manier une rigide application mathématique comme décrit au-dessus. Si la Flandre tient sa parole et réussit à une diminution totale de personnes en situation de pauvreté vers 2020, il s'agit d'une autre chose; alors ce sont bien les épaules les plus solides qui portent les poids les plus lourds...

Définir les sous-objectifs + indicateurs

Des indicateurs qui peuvent être ajoutés et qui peuvent aboutir à des améliorations:

- Indicateur: **l'écart entre le revenu d'intégration et le seuil de pauvreté et le budget de référence** (voir : la recherche sur les standards budgétaire en Belgique, exécutée par les universités d'Anvers et de Liège et L'École Supérieure Catholique de Campine) : il faut aspirer à diminuer cet écart à travers les années
- Indicateur pour mesurer **l'inégalité** à propos des revenus en Belgique, p.ex. par moyen du gini-coefficient
- Indicateur: **les travailleurs pauvres**
- Logement: **% coûts de loyer par rapport au revenu disponible**
- **Suggestions** pour des indicateurs, encore à développer (vers l'évaluation à mi-chemin du PNR):
 - Indicateurs qui indiquent à quel degré la richesse est redistribuée en Belgique
 - Indicateur supplémentaire Logement: % inoccupation des maisons

Le sous-objectif "Surcharge de dettes", qui est proposé maintenant, doit être considéré dans le thème large de 'revenu'. Ceci permet de donner une image générale et n'indique pas le symptôme (p.ex. les dettes) mais la cause (un revenu insuffisant). Pour cela, ce serait bien de l'intégrer dans le cadre de l'inclusion active, ce qui était aussi une des priorités importantes durant la Présidence belge.

Le sous-objectif relatif à la pauvreté infantile doit être considéré dans un sens large: la lutte contre la pauvreté de la famille où l'enfant vit. Ceci a été aussi accentué pendant la Présidence belge. Nous préférons alors le terme 'des enfants en situation de pauvreté', plutôt que la pauvreté infantile.

Les sous-objectifs sur les familles sans emploi ont également un rapport avec la pauvreté infantile et pourraient alors être intégré dans ce thème. Le danger est réel que l'actuelle tendance de l'activation va y répondre d'une façon unilatérale. Alors – si ce sous-objectif reste un objectif indépendant - on devrait également le cadrer dans la Recommandation de l'Inclusion Active.

5.5. Efficience énergétique

Les personnes en situation de pauvreté sont souvent obligées de chercher un logement au marché du logement privé. En outre, elles n'ont souvent pas la possibilité d'acheter, mais elles louent. A cet égard, ce serait intéressant d'obliger les propriétaires d'isoler le logement, sans augmenter le loyer à un prix inabordable (un système de contrôle est indispensable).

6. Matières horizontales

La participation des personnes en situation de pauvreté et leurs représentants d'intérêts au niveau de la politique nationale, doit être assurée et renforcée. Et ceci aussi bien par rapport au développement politique qu'au suivi politique et l'évaluation politique. Les personnes en situation de pauvreté ont leur propre expertise, nécessaire de réaliser du progrès à propos de la lutte contre la pauvreté (aux niveaux Européen et national)

SUPPLEMENT:

Le volet financier

- De quelle manière financière va-t-on réglementer et soutenir cette politique? Il faut un plan – transparent et réfléchi – au sujet des moyens, et ce, par objectif majeur de la stratégie Europe 2020, et donc aussi au niveau de la lutte contre la pauvreté.
- Comment les Fonds Structurels Européens (FSE: 1/3 du montant dont l'UE dispose) seront-ils utilisés? Comment seront-ils rendus plus accessible quant à l'emploi (durabilité, qualité de l'emploi) et à tous les aspects de l'inclusion sociale? Chaque état-membre reçoit une somme de ces fonds, donc le gouvernement fédérale peut contrôler ceci. Les fonds doivent être plus accessibles pour les petites organisations, travaillant sur la lutte contre la pauvreté.

ⁱ La contribution de la Flandre parle uniquement du VAPA, elle ne parle plus de la réalisation du VIA, mentionnée à la page 1:

Les mesures à développer par les communautés et les régions sont d'une grande importance pour la réalisation de chacun des 5 objectifs majeurs de la stratégie Europe 2020. Par l'accord gouvernemental flamand 2009-2014, le gouvernement flamand ne veut pas seulement attaquer effectivement les conséquences de la crise économique, mais aussi réaliser concrètement le Pact 2020, les objectifs social-économiques souscrits par le gouvernement flamand, les partenaires sociaux et la société civile et Vlaanderen in Actie (VIA), le programme du gouvernement flamand qui dépasse la législature et qui a pour but de mener la Flandre au top 5 des régions européennes vers 2020" Bien, mais on ne réfère pas à l'objectif 13 du VIA qui concerne la pauvreté et qui dit le suivant:

"En 2020, la part d'habitants vivant en situation de pauvreté et qui est confrontée à l'exclusion sociale, est bas en comparaison avec les meilleurs états-membres. Ceci veut dire qu'en Flandre – en 2020 – chaque famille dispose au moins d'un revenu qui atteint le seuil européen de pauvreté, indépendamment de sa composition." Puisque le seuil européen de pauvreté est (encore toujours) déterminé par le 60% du revenu médian national, ceci signifie que la pauvreté – selon cet indicateur – sera complètement éradiquée vers 2020. Ceci a été récemment confirmé par le mesurage du début 2011.